

LE FROMAGE D'IMITATION

Question n° 773—**M. Cossitt:**

1. D'après le gouvernement, l'industrie du beurre vend-elle de l'imitation de fromage ou mélanges au Canada et, le cas échéant, le gouvernement interviendra-t-il pour mettre fin à cet état de choses, b) l'envisage-t-il comme une menace pour l'industrie laitière?

2. Le gouvernement a-t-il arrêté des plans pour intervenir à cet égard et, le cas échéant, lesquels?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):

1. (i) Le fromage d'imitation ne se vend pas actuellement au Canada.
- (ii) Des mélanges de margarine et de beurre se vendent depuis quelque temps dans les provinces de Nouvelle-Écosse et de Saskatchewan.
- a) (i) Sans objet.
- (ii) La fabrication et la vente de ces produits relèvent de l'autorité des provinces concernées.
- b) (i) L'introduction du fromage d'imitation (imitation de fromage) pourrait avoir des effets néfastes sur la mozzarella, ainsi que des conséquences plus graves à long terme.
- (ii) La vente de leurs produits a permis aux entreprises laitières du pays d'accroître ou du moins de préserver leur marché pour la matière grasse butyrique.
2. (i) Le gouvernement conduit une étude permanente de ce produit et a servi de source d'information pour les provinces et les autres parties intéressées.
- (ii) Pour apaiser la confusion qui règne au niveau de la consommation et dans l'intérêt d'une saine commercialisation, le ministère de l'Agriculture a proposé l'établissement d'une norme acceptable par les provinces. On ne prévoit pas d'autre développement pour le moment.

LES PRODUITS LAITIERS

Question n° 774—**M. Cossitt:**

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social estime-t-il que le lait ou tout autre produit laitier représentent un danger pour la santé et, plus précisément, détient-il la preuve formelle que le cholestérol qu'ils renferment s'attaque aux artères et, sinon, est-il prêt à soutenir l'industrie laitière dans sa démarche d'information de la population à cet égard?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le lait et les autres produits laitiers, quels qu'ils soient, ne représentent pas un danger pour la santé. Il n'y a pas de preuve permettant d'établir hors de tout doute que le cholestérol que renferment le lait et les autres produits laitiers s'attaque aux artères. Sur la foi des preuves qui existent, le Guide alimentaire canadien, publié par le ministère, exprime l'opinion que le lait et les produits laitiers font partie intégrante d'un régime équilibré.

L'UTILISATION DES AVIONS GOUVERNEMENTAUX

Question n° 779—**M. Kristiansen:**

1. Depuis le 3 mars 1980, le ministre du Travail a-t-il voyagé à bord d'un avion du gouvernement et, le cas échéant, a) combien de fois, b) vers quelle destination, c) si le ministre avait pris un vol commercial, à combien se seraient élevés ses déplacements?

2. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas voyagé à bord d'un avion commercial?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail):

1. a) 4

- b) (i) Calgary-Vancouver-Whitehorse
- (ii) Winnipeg-Edmonton-Calgary
- (iii) Montréal-Halifax
- (iv) Fredericton

c) Accompagné par des fonctionnaires ministériels, etc.

Approximativement \$2,370

Approximativement \$1,020

Approximativement \$ 487

Approximativement \$ 460

2. Aucun vol commercial prévu aux heures appropriées

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE—L'ÉTUDE DES ÉMANATIONS DE RADON

Question n° 786—**M. de Jong:**

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il effectué une étude sur les émanations de radon dans les maisons et immeubles du Canada et, le cas échéant, quand les résultats de l'étude seront-ils rendus publics?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, une étude a effectivement été menée au cours des étés 1977 et 1978. Un communiqué a été publié le 30 janvier 1978 par le ministère. Les résultats ont été rendus publics dans les revues scientifiques. La recherche doit se poursuivre en 1980 dans cinq centres des provinces des prairies et les résultats seront publiés dès qu'ils pourront être obtenus.

LES AUTOCHTONES EMPLOYÉS AU MAINC

Question n° 790—**M. de Jong:**

1. a) Combien de personnes travaillent pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, b) combien d'entre elles sont des autochtones et où résident-elles?

2. a) Combien y a-t-il d'employés dans la région de la Saskatchewan, b) combien d'entre eux sont des autochtones et où résident-ils?

3. Combien y a-t-il d'Indiens au Canada et quelle est leur répartition régionale?

4. a) Combien le Ministère dépense-t-il chaque année et quelle partie de cette somme est consacrée à l'administration, b) quel montant est administré par des Indiens?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

1. a) Total des employés—6,364

b) Total des employés autochtones—1,636

Répartition régionale des employés autochtones: